



comptalia

1^{ÈRE} ÉCOLE EN LIGNE
DES FORMATIONS
COMPTABLES

Comptabilité-Finance,
Gestion,
Ressources Humaines
et Juridique

CONSULTEZ GRATUITEMENT

LES CORRIGÉS DCG 2019

sur www.comptalia.com



COMPTALIA, L'ÉCOLE QUI EN FAIT + POUR VOTRE RÉUSSITE !

CORRIGÉ INDICATIF

RÉUSSISSEZ VOTRE FORMATION AVEC COMPTALIA

L'école de référence des filières Comptabilité-Finance et Gestion, **vous forme en ligne** pour obtenir un diplôme, un titre professionnel reconnu et pour développer vos compétences.

DCG

Le diplôme d'État de référence en Comptabilité et Gestion, de niveau Licence.



DSCG

Niveau Master de la filière Expertise-Comptable et passage obligatoire pour tout Expert-Comptable.



BACHELOR COMPTABILITÉ FINANCE D'ENTREPRISE

Il débouche sur le titre professionnel Collaborateur Comptable et Financier de niveau II (BAC+3). En 9 à 18 mois.



À DÉCOUVRIR AUSSI

Bachelor Social-Paie, Bachelor Ressources Humaines, MBA Ressources Humaines, MBA Comptabilité et Finance d'entreprise...

FORMATION EN LIGNE - INSCRIPTIONS TOUTE L'ANNÉE

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE
AU 01 74 888 000

SESSION 2019

UE 5 – ECONOMIE

Durée de l'épreuve : 4 heures – Coefficient : 1,5

SESSION 2019

UE 5 – ÉCONOMIE

Durée de l'épreuve : 4 heures – Coefficient : 1,5

Aucun document ni aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est INTERDIT et constituerait une fraude.

Document remis au candidat : **le sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.**

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) formuler *explicitement* dans votre copie.

Nota bene : il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie et à la qualité rédactionnelle. Ces éléments seront pris en compte dans l'évaluation.

Barème indicatif :

Dissertation (11 points)
Étude de documents (6 points)
Question (3 points)

SUJET

I – DISSERTATION (11 points)

Les principes du libre-échange sont-ils aujourd’hui remis en cause ?

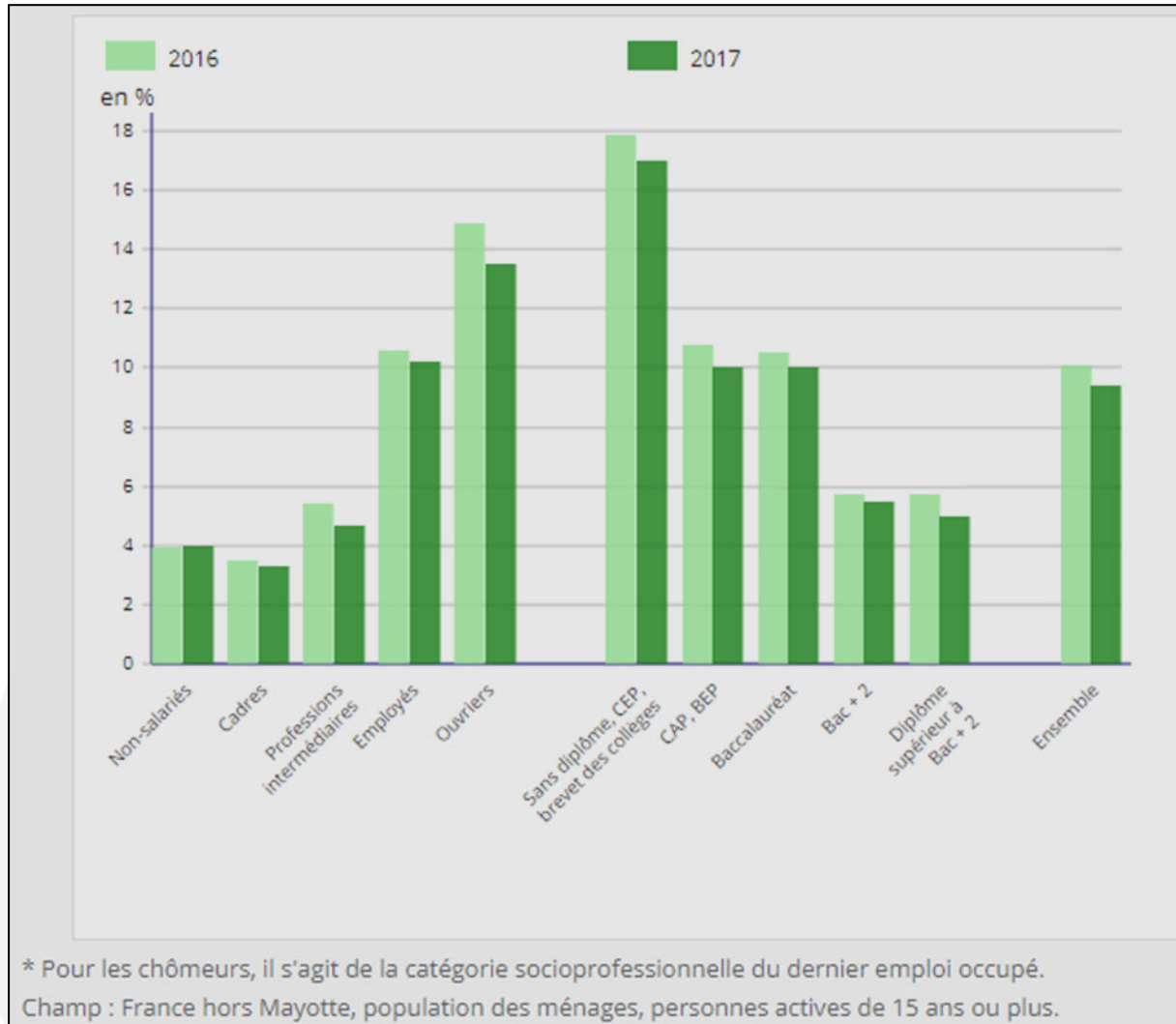
II – ÉTUDE DE DOCUMENT (6 points)

À l'aide des documents fournis en annexe et de vos connaissances, vous traiterez les questions suivantes.

- 1. Après avoir défini le chômage, indiquez les deux modes de calcul du chômage en France.**
- 2. En quoi le mode de calcul du chômage pose-t-il des problèmes ?**
- 3. À partir des deux documents fournis, identifiez les catégories de la population française les plus touchées par le chômage. Indiquez-en les raisons possibles.**

III – QUESTION (3 points)

Les politiques actives et passives en matière d’emploi : définitions et modalités.

Annexes
Document 1 - Taux de chômage par catégorie socioprofessionnelle* et par diplôme en 2016 et 2017


Source Insee Première n° 1694 – avril 2018

Document 2 - Nombre de chômeurs et taux de chômage en 2017

	Chômage				Chômage de longue durée			
	Nombre de chômeurs (en milliers)	Ensemble (en%)	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Nombre de chômeurs (en milliers)	Ensemble (en%)	Femmes (en %)	Hommes (en %)
15-24 ans	620	22,3	21,3	23,1	174	6,2	5,4	6,9
25-49 ans	1 593	8,8	9,2	8,4	717	4,0	4,0	3,9
50 ans ou plus	575	6,6	6,2	6,9	363	4,1	3,7	4,5
Ensemble	2 788	9,4	9,3	9,5	1 254	4,2	4,0	4,4

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2017.

PROPOSITION DE CORRIGE

Remarque préalable.

Le corrigé proposé par Comptalia est souvent plus détaillé que ce que l'on est en droit d'attendre d'un candidat dans le temps imparti pour chaque épreuve.

I – DISSERTATION (11 points)

Les principes du libre-échange sont-ils aujourd'hui remis en cause ?

Plan détaillé

Avertissements :

- *Les intitulés méthodologiques en rouge ne sont là que pour vous aider à retrouver à la structure de la dissertation, ils ne doivent pas figurer dans un devoir rendu le jour de l'examen.*
- *Le plan apparent avec titre des parties et des sous-parties est un choix destiné à faciliter la compréhension de la dissertation, il n'est nullement obligatoire, mais n'est pas pénalisé non plus par les correcteurs de l'épreuve.*
- *L'argumentation dans les parties n'est pas intégralement rédigée pour ne faciliter la lecture de ce corrigé.*
- *Il y a toujours plusieurs problématiques possibles pour traiter un sujet de dissertation. Nous en avons privilégié une qui n'est donc pas exclusive.*

Introduction

Accroche

Les entraves au libre-échange sont légion ces dernières années, à commencer par la hausse conséquente des droits de douane imposés par l'administration américaine à une longue liste de produits chinois et en rétorsion, la réciprocité chinoise vis-à-vis de produits américains. Des menaces similaires ont été formulées à l'encontre des industries automobile et aéronautique de l'Union Européenne, alors que les firmes américaines sont fermement encouragées à se relocaliser sur le territoire national. Dans le même temps, Donald Trump menace ses voisins canadiens et mexicains de revenir sur l'accord de libre-échange signé dans le cadre de l'ALENA. Le libre-échange aurait-il du plomb dans l'aile ? – Mais de quoi s'agit-il au juste ?

Définition

Le libre-échange est une politique menée par les Etats qui consiste à supprimer toutes les entraves au commerce de marchandises dans un premier temps, étendu ensuite aux échanges de services, de technologies, de capitaux enfin, pour permettre à son stade ultime la libre implantation des firmes sur l'ensemble de la planète. C'est l'application du principe libéral selon lequel il convient de « laisser faire » le marché et de supprimer toute entrave à la libre circulation, comme la fixation de droits de douane ou de contingents et ce dans l'objectif d'aboutir à la plus grande prospérité des nations possible. Le libre-échange s'oppose donc de fait au protectionnisme.

Problématique

Les tensions commerciales actuelles remettent-elles en cause fondamentalement et durablement ce libre-échange présenté il y a encore si peu comme la cause essentielle de la prospérité et du développement des nations depuis la fin de la seconde guerre mondiale ?

Présentation du plan

Pour répondre à cette question nous analyserons dans une première partie les principes de ce libre-échange et leur justification théorique et empirique. Puis dans une seconde partie nous montrerons que le libre-échange débridé est porteur de tensions sociales, politiques, environnementales de nature à le remettre en cause à défaut d'être régulé.

Développement

Partie I - Les principes bénéfiques du libre-échange

A - Les principes du libre échange

Les principes du libre-échange sont bien résumés dans les principes fondateurs du GATT, repris par l'OMC. Il s'agit de :

- L'abandon progressif des droits de douane.
- L'abolition des restrictions quantitatives (quotas et contingents).
- la disparition des autres formes de protectionnisme non tarifaire (normes, formalités administratives...).
- L'interdiction de principe du dumping et des subventions à l'exportation.
- La non-discrimination commerciale tout Etat signataire est lié par la clause de la nation la plus favorisée (qui doit bénéficier à tous) ; la règle de réciprocité (un pays réduit ses barrières si ses partenaires réduisent les leurs) ; la règle de l'égalité de traitement (suppression de la discrimination entre producteurs étrangers et producteurs nationaux).

B - Dont les bienfaits sont justifiés par une grande partie de la théorie économique

- Adam Smith et la théorie des avantages absolus (les pays se spécialisent et échangent sur la base des produits pour lesquels ils ont un avantage absolu en termes de coût de production).
- David Ricardo et la théorie de l'avantage comparatif. Même si les pays ne possèdent pas d'avantages absolus, ils doivent quand même se spécialiser sur les produits pour lesquels ils ont le plus petit désavantage). Tous les pays sont gagnants dans l'échange international.
- Heckscher Ohlin Samuelson explique les fondements du libre-échange (et les gains liés par les protagonistes) par les dotations différenciées en facteurs de production).

Les bienfaits du libre-échange et de la spécialisation des nations sont alors les suivants :

- La réduction des prix, donc l'augmentation du pouvoir d'achat du revenu.
- L'augmentation de la diversité des biens, donc l'amélioration de la satisfaction des besoins.
- Des économies d'échelle pour les firmes travaillant pour l'exportation.
- Une meilleure allocation des facteurs de production qui se traduit par une croissance de la productivité des facteurs.

Pour autant, un certain nombre d'économistes ont critiqué le développement débridé des échanges internationaux :

- au XIX^{ème} siècle F. List, voyait dans l'adoption de mesures protectionnistes transitoires, le moyen de protéger les industries dans l'enfance et ainsi permettre à de nouvelles nations de s'industrialiser.
- Ou bien au XX^{ème} siècle, les tiers-mondistes d'inspiration marxiste comme Samir Amin qui dénonçaient dans l'essor du libre-échange le pillage des ressources naturelles du tiers monde et le développement d'un échange inégal entre les pays développés et ceux en développement.

C- Et qui ont accompagné le développement économique des nations depuis la fin de la seconde guerre mondiale

- On constate une augmentation inédite des flux d'échange de biens, de service puis de capitaux entre 1950 et 2008.
- Cet essor du commerce international s'est accompagné de la croissance économique et de la progression des revenus de ses principaux acteurs, à savoir les pays développés, de l'après-guerre jusqu'à nos jours.
- L'insertion aux échanges mondiaux a ensuite permis le développement des économies émergentes (Japon, puis Asie du sud-est, Chine et Inde, émergents d'Amérique latine).
- Le libre-échange a permis la diffusion du progrès technique et des innovations.

On pourrait ajouter que l'intensification des relations commerciales entre les nations s'est substituée aux relations belliqueuses et à la guerre. Ce qui n'est pas le dernier des bienfaits du libre-échange !

Transition

Les principes du libre-échange sont dans la disparition de toute entrave au commerce entre les nations. La pensée classique et néo-classique a mis en évidence et démontré les bienfaits de ce libre-échange sur l'opulence des nations. Empiriquement, on peut affirmer que toutes les nations qui se sont intégrées aux échanges mondiaux en ont tiré bénéfice. Dans ce contexte comment expliquer la défiance actuelle vis à vis de ce libre-échange au point de le remettre en cause ?

Partie II – La remise en cause récente du libre-échange

A- Les manifestations de la remise en cause

Le libre-échange est aujourd'hui remis en cause de toutes parts et pour de multiples raisons. Examinons tout d'abord quelques signes de cette remise en cause :

- le blocage des négociations de l'OMC. Le cycle de négociation de Doha n'est toujours pas achevé. Il bute sur le problème des subventions agricoles, sur les règles relatives aux échanges de services, sur le statut de la propriété intellectuelle ;
- la multiplication des accords bilatéraux qui contredisent le multilatéralisme et la non-discrimination commerciale principes fondamentaux du GATT et de l'OMC ;
- la renégociation de l'ALENA à l'initiative des américains pour que l'accord leur soit plus favorable et pour favoriser le « made in America » ;
- le conflit commercial entre la Chine et les Etats Unis, avec mise en place graduelle de droits de douane. En cause l'énorme excédent commercial de la Chine sur les Etats-Unis, le respect de la propriété intellectuelle et les transferts de technologies ;
- menaces similaires formulées par D. Trump vis-à-vis des excédents commerciaux de l'Allemagne et des subventions européennes versées à Airbus ;
- dans le même temps on assiste à un regain du protectionnisme tarifaire et non tarifaire, notamment en ce qui concerne le respect de normes sociales et environnementales ;
- campagnes nationales un peu partout dans le monde pour exhorter le consommateur à faire jouer la préférence nationale en privilégiant « le made in USA » ou « le fabriqué en France ».

B – Les raisons économiques et sociales de la remise en cause

Le libre-échange est remis en cause pour des raisons économiques qui ont de fortes conséquences sociales.

- Le libre-échange a provoqué la disparition partielle ou totale de pans entiers de l'activité économique des pays développés, notamment dans le domaine industriel. Pour des raisons liées au niveau des coûts, les entreprises

industrielles européennes ou américaines ont décliné, remplacées par des concurrents des pays émergents ayant un avantage en termes de coûts de production évident.

- Dans de nombreux cas, ce sont les entreprises des pays développés qui se sont adaptées en délocalisant une partie de leurs sites de production dans les pays à faible coût de main d'œuvre (cas de l'industrie automobile française dans les pays de l'est de l'UE ou au Maghreb) et/ou internationalisé un certain nombre d'étapes de leur processus productif.

- Dans d'autres secteurs, les questions d'indépendance nationale ont vu le jour, concernant certains types de productions plus ou moins stratégiques qui ne sont plus désormais produites sur le territoire national, mais importées.

- Les pratiques de concurrence déloyale sont dénoncées. Le niveau des salaires et surtout de la protection sociale sont très éloignés entre les pays développés et les économies émergentes. Cela pèse sur le niveau des coûts et revient à fausser la concurrence.

- Le libre-échange s'est aussi accompagné d'un certain pillage technologique des firmes occidentales, du fait de leurs sous-traitants internationaux ou de leurs partenaires délocalisés. D'une manière générale le libre-échange débridé ne permet plus la défense de la propriété intellectuelle. Libre-échange et contrefaçon ont progressé de concert.

- Enfin, dans le cadre d'une concurrence imparfaite où règnent les économies d'échelle et les effets d'expérience, certains pays ont mis en place des politiques commerciales stratégiques (P Krugman) qui consistent dans un premier temps à subventionner une production d'avenir en protégeant le marché intérieur, pour ensuite ouvrir les frontières et se lancer à la conquête du monde, dès que la taille critique est atteinte (exemple de l'industrie chinoise du panneau solaire). Ces comportements sont de plus en plus dénoncés par les pays qui en sont victimes, provoquant à terme des mesures de rétorsion.

Les bouleversements d'activités induits par le libre-échange ont des conséquences sociales importantes :

- En termes d'emplois, puisque des activités disparaissent, des entreprises ferment ou se délocalisent. Pour le monde ouvrier en France, libre-échange rime avec chômage.

- Quand l'emploi est sauvegardé, ce sont les salaires qui demeurent faibles, le libre-échange mettant en concurrence le travail et sa rémunération, au niveau international.

C – La remise en cause environnementale du libre échange

De plus en plus les conséquences environnementales du libre-échange sont dénoncées et notamment sa participation au réchauffement climatique

En effet, dans les pays développés ont été adoptées des règles de protection de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique qui sont autant de contraintes et de coûts supplémentaires pour les entreprises et les industries de ces pays. Ces contraintes environnementales ne sont pas partagées par un grand nombre de pays émergents, ce qui leur donne un nouvel avantage en termes de coûts de production et facilite leurs exportations à bas coût. Cette situation est de plus en plus dénoncée par les ONG écologistes et partagées par l'opinion publique

Sur le plan environnemental, le problème des transports est posé par les excès du libre-échange. Effectivement importer de l'autre bout de la planète des produits que l'on peut fabriquer localement, a un coût environnemental très important : celui des émissions de gaz à effet de serre liés au transport maritime ou aérien.

Les filières courtes et les échanges de proximité au sein des territoires ont le vent en poupe, le comportement du consommateur évolue, remettant en cause le libre-échange débridé.

Ainsi on assiste à la signature de nombreux accords internationaux sur l'environnement qui restreignent le libre-échange.

Conclusion

Rappel des conclusions partielles

Depuis 1950, le libre-échange a considérablement progressé, s'est intensifié, s'étendant désormais aux services, aux capitaux et aux investissements. Ses bienfaits théoriques ont été mis en évidence par les économistes classiques et néoclassiques. Du point de vue empirique, il est incontestable que le respect par un nombre de plus en plus important de pays des principes libre-échangistes a entraîné davantage de croissance économique et a permis le développement des économies émergentes, la réduction globale de la pauvreté. Pourtant, depuis la crise des subprimes en 2008 on constate à la fois un ralentissement de la croissance des échanges et des critiques de plus en plus virulentes à l'encontre du libre-échange qui détruirait emplois et activités, captés par des nations pratiquant une concurrence déloyale tant au point de vue social qu'environnemental. Cette critique s'est accompagnée d'un regain de tensions commerciales et d'un renouveau des pratiques protectionnistes.

Réponse à la problématique et ouverture du sujet

Pour autant, peut-on annoncer la disparition du libre-échange ? Il est probable que non. L'histoire des échanges internationaux depuis le XIX^{ème} siècle n'a pas été linéaire, elle s'est faite d'une succession de périodes de grande ouverture et de repli sur soi, l'épisode actuel n'étant probablement qu'une phase de ce cycle. Les économies nationales semblent aujourd'hui trop imbriquées, trop interdépendantes, pour pouvoir revenir un jour à une situation de quasi-autarcie. La situation actuelle illustrant un monde nouveau où la puissance économique est partagée avec de nouveaux acteurs, cette situation inédite nécessite de nouvelles règles, une nouvelle régulation. Il faut prendre conscience que l'économie de demain, celle des technologies de l'information, immatérielles et virtuelles est globale et internationalisée par définition ; elle ne peut s'arrêter aux frontières !

II – ÉTUDE DE DOCUMENT (6 points)

À l'aide des documents fournis en annexe et de vos connaissances, vous traiterez les questions suivantes.

1. Après avoir défini le chômage, indiquez les deux modes de calcul du chômage en France.

Définition du chômage :

Au niveau macro-économique, le chômage exprime un déséquilibre sur le marché du travail : l'offre de travail est supérieure à la demande de travail.

Pour les individus, le chômage, c'est la situation d'une personne en âge et en capacité de travailler qui est privée d'emploi et qui en recherche un activement.

Les deux modes de calcul du chômage : En France, deux mesures du chômage sont couramment utilisées, celle de Pôle Emploi et celle de l'INSEE, cette dernière étant conforme aux recommandations du Bureau International du Travail (BIT) et qui permet les comparaisons internationales.

Pour l'INSEE, qui mesure le chômage au moyen de l'enquête emploi qui est une enquête permanente auprès d'un échantillon significatif de la population française, les critères pour être comptabilisé comme chômeur sont les suivants :

- déclarer ne pas avoir d'emploi et en chercher un activement ;
- avoir travaillé moins d'une heure la semaine de référence (celle de l'enquête)
- être disponible immédiatement (sous 15 jours) pour occuper un emploi.

Pôle Emploi, mesure les chômeurs en comptant les Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM). Ne sont retenus dans les chiffres du chômage, que les demandeurs d'emploi de catégorie A qui doivent répondre aux critères suivants :

- être inscrit à Pôle Emploi ;
- être privé d'emploi ou avoir travaillé moins de 78h dans le mois ;
- rechercher activement un emploi en CDI et à temps plein ;
- être immédiatement disponible pour occuper un emploi.

2. En quoi le mode de calcul du chômage pose-t-il des problèmes ?

Ces deux modes de calcul donnent des résultats différents, parfois présentant une différence de plusieurs centaines de milliers de personnes, parce que les critères retenus sont différents. En voici quelques exemples :

- D'une part pour Pôle Emploi il faut être inscrit dans ses services, or les chômeurs découragés ne s'inscrivent plus nécessairement dans les agences, voire en ont été radiés. Dans l'enquête emploi, la situation est déclarée sans aucun élément de preuve à apporter.

- Avoir travaillé moins de 78 heures dans le mois pour Pôle Emploi et moins d'une heure la semaine précédant l'enquête pour l'INSEE ne revient pas au même.

- Être disponible sous 15 jours (INSEE) et immédiatement pour Pôle emploi, revient à exclure dans le second cas, les demandeurs d'emploi en congé, en fin de formation ou en arrêt maladie par exemple.

D'autre part on constate une frontière de plus en plus floue entre activité, inactivité et chômage. De plus en plus de personnes se situent à la frontière de ces trois statuts (ce que l'on appelle le halo du chômage), que

l'on pense, par exemple au travail à temps partiel contraint (situation de sous-emploi) ou à l'enchaînement de CDD de courte durée.

3. À partir des deux documents fournis, identifiez les catégories de la population française les plus touchées par le chômage. Indiquez-en les raisons possibles.

Les deux documents fournis en annexe nous fournissent des nombres de chômeurs et des taux de chômage en fonction de la catégorie socio-professionnelle (CSP), du niveau de diplôme, de l'âge et du genre.

En ce qui concerne la catégorie socio-professionnelle, on s'aperçoit que le taux de chômage diminue avec le niveau de qualification des salariés : en 2017 les cadres sont entre 3 et 4 fois moins au chômage que respectivement les employés et les ouvriers (le taux de chômage des cadres est d'un peu plus de 3 % en 2017, alors que celui des ouvriers est supérieur à 13 %). Ces deux dernières catégories sont victimes du progrès technique de l'automatisation et l'informatisation des processus de travail ou plein pour les ouvriers de la désindustrialisation et des délocalisations.

On s'aperçoit que le niveau de qualification protège toujours du chômage.

Le taux de chômage en fonction du diplôme confirme les tendances relevées au niveau de la CSP (il existe une corrélation forte entre CSP et niveau de diplôme). Le diplôme protège lui aussi du risque de chômage. Ainsi, le taux de chômage des sans diplômes et des titulaires du seul brevet des collèges est proche de 17 % en 2017, alors que celui des titulaires d'un bac + 2 au minimum est compris entre 5 et 6 %. L'absence de qualification et de compétences spécifiques est une cause essentielle du chômage des populations faiblement diplômées, dans un monde du travail caractérisé par la spécialisation, le changement technologique et le développement de nouvelles compétences.

Le taux de chômage est inégal en fonction de la tranche d'âge des actifs.

(Précision méthodologique : plutôt que d'appuyer l'analyse sur les chiffres absolus qui dépendent de la taille des catégories concernées nous préférons comparer les taux de chômage sur les critères de l'âge et du genre qui par définition tiennent compte de l'importance relative de chaque catégorie.)

Le taux de chômage décroît avec l'âge. Il est supérieur à 22 % pour les 15-24 ans et inférieur à 7% pour les plus de 50 ans. Le chômage des jeunes s'explique par les difficultés de première insertion sur le marché du travail, l'inadéquation de la formation aux besoins des entreprises ou tout simplement au manque de qualification. Ces tendances sont confirmées par l'importance du chômage de plus d'un an chez les jeunes de moins de 25 ans : le taux de chômage de longue durée est de 2 points supérieur à celui de l'ensemble des actifs, soit supérieur d'environ 30%.

Enfin, le chômage est une réalité différente selon le genre. Le chômage des femmes est devenu inférieur à celui des hommes, toutes catégories confondues (respectivement 9,3% et 9,5% en 2017). Cela est également vrai pour le chômage de longue durée. Une seule exception, la catégorie des 25-49 ans dans laquelle le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes. Pour expliquer cette dernière tendance on peut penser aux ruptures de trajectoires professionnelles d'un certain nombre de femmes qui élèvent leurs enfants pendant plusieurs années pour se retrouver ensuite sur le marché du travail avec un niveau de compétences professionnelles parfois devenues obsolètes. Par ailleurs la monoparentalité qui touche les plus souvent les femmes empêche dans beaucoup de cas le retour à l'emploi.

III – QUESTION (3 points)

Les politiques actives et passives en matière d'emploi : définitions et modalités.

Définitions

Les politiques d'emploi menées par l'Etat et les administrations d'une manière générale visent sur un plan économique à développer l'emploi, diminuer le chômage et socialement protéger les demandeurs d'emploi. On peut distinguer les politiques d'emploi dites actives de celles dites passives.

Les politiques actives en matière d'emploi visent à améliorer le fonctionnement du marché du travail et ainsi à faire diminuer le chômage. Au contraire des politiques passives dont l'objectif n'est pas la lutte contre le chômage mais de rendre supportable socialement le chômage de masse d'une part et de diminuer « administrativement » la population active inoccupée d'autre part.

Principales modalités des politiques d'emploi passives :

- l'assurance-chômage et l'indemnisation des demandeurs d'emploi ;
- les préretraites pour les travailleurs âgés ;
- l'incitation au retrait d'activité. Les demandeurs d'emploi deviennent des inactifs et sortent des statistiques du chômage ;
- l'abaissement de l'âge de la retraite (comme en France en 1982 ; on passe de 65 à 60 ans ce qui a pour effet de diminuer la population active alors que le nombre d'emplois reste constant)
- La réduction du temps de travail (Passage aux 35 heures en France) ;
- la limitation voire l'arrêt de l'immigration.

Principales modalités des politiques d'emploi actives :

Tout d'abord, les politiques d'emplois actives dépendent du type de chômage rencontré dans l'économie. En cas de chômage keynésien caractérisé par une faiblesse de la demande toute politique publique en faveur de la croissance, comme l'augmentation de la dépense publique, de l'investissement, des revenus ou la baisse des impôts des ménages peut être assimilée à une politique active en faveur de l'emploi. En cas de chômage classique caractérisé par la faiblesse de l'offre sur le marché des biens, toute politique en faveur de l'offre (comme la baisse du coût du travail, la flexibilité du marché du travail, la baisse de la fiscalité des entreprises, les mesures en faveur de l'investissement de l'entreprise...) entre dans le cadre des politiques actives en faveur de l'emploi.

Plus spécifiquement, les politiques actives cherchent à améliorer le fonctionnement du marché du travail, notamment à améliorer l'adéquation entre les emplois vacants et les demandeurs d'emplois et à stimuler la création de nouveaux emplois. Il existe un large éventail de mesures au service d'une telle politique, en voici les principales :

- améliorer la transparence du marché du travail ;
- accroître la formation des demandeurs d'emplois, des actifs occupés et des futurs actifs ;
- orienter la formation vers les activités qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre ou celle à fort développement ;
- accorder des subventions à l'embauche ou au maintien dans l'emploi ;
- créer des emplois publics ;
- inciter à la création d'entreprises.